EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 24/09/2025

Délibération n° AP-2025-83 – Intégration de la Commune de Montsinéry-Tonnegrande au sein du Parc naturel régional de la Guyane

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 24 septembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, M. Félix DADA, M. Lucien ALEXANDER, M. Boris CHONG-SIT, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Isabelle VERNET

Etaient représentés : Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Monsieur Chester LEONCE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Jessi AMERICAIN a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Monsieur Boris CHONG-SIT, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Madame Patricia SAID, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Albéric BENTH, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE, Monsieur Jocelyn Roger THERESE a donné procuration à Monsieur François BAGADI, Monsieur Benfélino WAARHEID a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Félix DADA

Etaient absents : Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Emmanuel PRINCE, Mme Muriel BRIQUET, Mme Catherine LÉO, M. Denis GALIMOT, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, Mme Sergina TELON, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 et suivants,

Vu le décret n°2001-268 du 26 mars 2001 portant classement du Parc naturel régional de Guyane,

Vu le décret n°2012-1383 du 10 décembre 2012 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Guyane,

Vu la délibération n° CTG-AP-2016-26 du 26 février 2016 prescrivant la révision de la charte du PNRG,

Vu la délibération du Conseil municipal de Montsinéry-Tonnegrande en date du 20 mars 2025,

Vu le rapport n° Dossier 78304 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 23/09/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°Dossier 78304

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnegrande au Parc naturel régional de Guyane en tant que commune associée pour la période restant à courir de la charte actuelle (jusqu'en 2028).

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la demande d'intégration de la commune de Montsinéry-Tonnegrande au périmètre d'étude de révision de la charte du PNRG (2029-2043).

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

43 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 24 septembre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 26/09/2025
Date de retour préfecture : 26/09/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250924-lmc178305-DE-1-1
Publiée le : 26/09/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE